



## A l'aide!!!! j'ai besoin d'un conseil!!

Par **maxence\_old**, le **20/09/2007** à **11:37**

[bonjour mon mari paye un terrain en location vente d'une somme de 1300€ par mois qui est donné au notaire en échange d'une quittance le problème c'est que nous n'avons pas encore signé l'acte de vente nous n'avons que la promesse de vente de faite! nous payons donc un terrain qui ne appartient pas encore! le notaire est il dans son droit? puis je arrêter les paiements et ne les reprendre que quand l'acte sera signé? sachant que si nous l'avons pas signé c'est que nous attendons une séparation de bien qui dure depuis 1 an car je suis fiché au ficp je ne peux donc pas acheter le terrain à bâtir avec mon mari tant que nous n'avons pas cette séparation il ne peut pas signer l'acte de vente mais nous on a commencé quand même à payer!!!! j'ai vraiment besoin d'aide merci beaucoup!

Par **Jurigaby**, le **20/09/2007** à **13:31**

Bonjour.

Le principe même d'une location vente, c'est que l'on applique d'abord un contrat de location avant d'appliquer un contrat de vente.

Plus précisément, la location vente, c'est un contrat de location assorti à une promesse unilatérale de vente.

Autrement dit, il est tout à fait normal que vous n'ayez pas signé de contrat de vente puisque vous ne serez propriétaire que lorsque le contrat de location sera terminé et que vous aurez payé le montant résiduel vous permettant de finaliser la vente.